

Inscription à la Rencontre Numismatique de Plélauff du 30/08/2026

NOM & PRÉNOM :

ADRESSE :

MAIL : TEL :

☐ Je viens la veille, samedi 29/08 et je dors sur place : forfait 22€ avec repas, nuit et petit déjeuner. Gratuit pour les moins de 12 ans.

☐ Je viens la veille le samedi 29/08 mais je ne dors pas sur place (je dois quitter les lieux avant minuit) : 10€ le repas.

☐ Je veux en priorité une chambre pour ma famille.

Les organisateurs vous accueilleront le samedi à partir de 17h00.

Veuillez éviter d'entrer dans le centre avant cette heure.

☐ J'expose le Dimanche 30/08/2026

Pour les particuliers n° de carte d'identité :

Raison sociale : Professionnel n° de RC :

☐ Je réserve mètres (5 € le mètre).

☐ Je souhaite avoir une rangée entière de 6 mètres avec une prise électrique : 32 €

Nature des objets proposés :

Si possible je veux être placé à côté de ce vendeur :

Nombre de personnes payantes forfait : X 22€ ou seulement le repas du samedi soir X 10€.

Supplément repas du dimanche midi (non inclus dans le forfait X 10€. Nombre de jeunes gratuits (moins de 12 ans) :

Bulletin et Chèque (à l'ordre de l'Association OSANE) à retourner à : Yannick Roszak - 1bis impasse des Aigrettes – 29920 Névez

Ouverture aux exposants dès 8h00 et accès au public dès 9h00

RÈGLEMENT

Article 1 La rencontre est organisée par l'Association OSANE, cette manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection.

Article 2 Sont réputés exposants les personnes physiques ou morales, dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur avant la date du salon, accompagné du règlement daté et signé, un email sera envoyé pour confirmer l'inscription.

Article 3 L'organisateur se dégage de toutes responsabilités concernant les objets exposés ainsi que leur surveillance et ne saurait être tenu responsable des dégradations ou des vols, aucune surveillance professionnelle ne sera faite durant ce salon.

Article 4 Toutes dégradations des locaux ou matériels de quelque nature qu'elle soit, sera mise à la charge de l'exposant, celui-ci s'engage dès lors à régler les factures de remise en état.

Article 5 Vous êtes tenus de maintenir votre stand ouvert jusqu'à 16h00.

L'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DATE ET SIGNATURE :